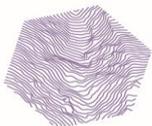




Etude de réalisation des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) pour les Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte du SCOT Usse et Rhône

Synthèse du document d'Orientations
19 avril 2016



Rappel de la démarche

Phase 1 : septembre
2015 à janvier 2015

Le diagnostic

Phase 2 : janvier à avril
2016: *Les orientations
stratégiques*

Etape 1 : Lancement de l'étude

Etape 2 : Réalisation du diagnostic

- Recueil de données démographiques et relatives au marché de l'habitat
- Consultation des communes et partenaires
- Organisation d'un séminaire des élus
- Projection des besoins en logements



Etape 3 : Rédaction et restitution du rapport de diagnostic

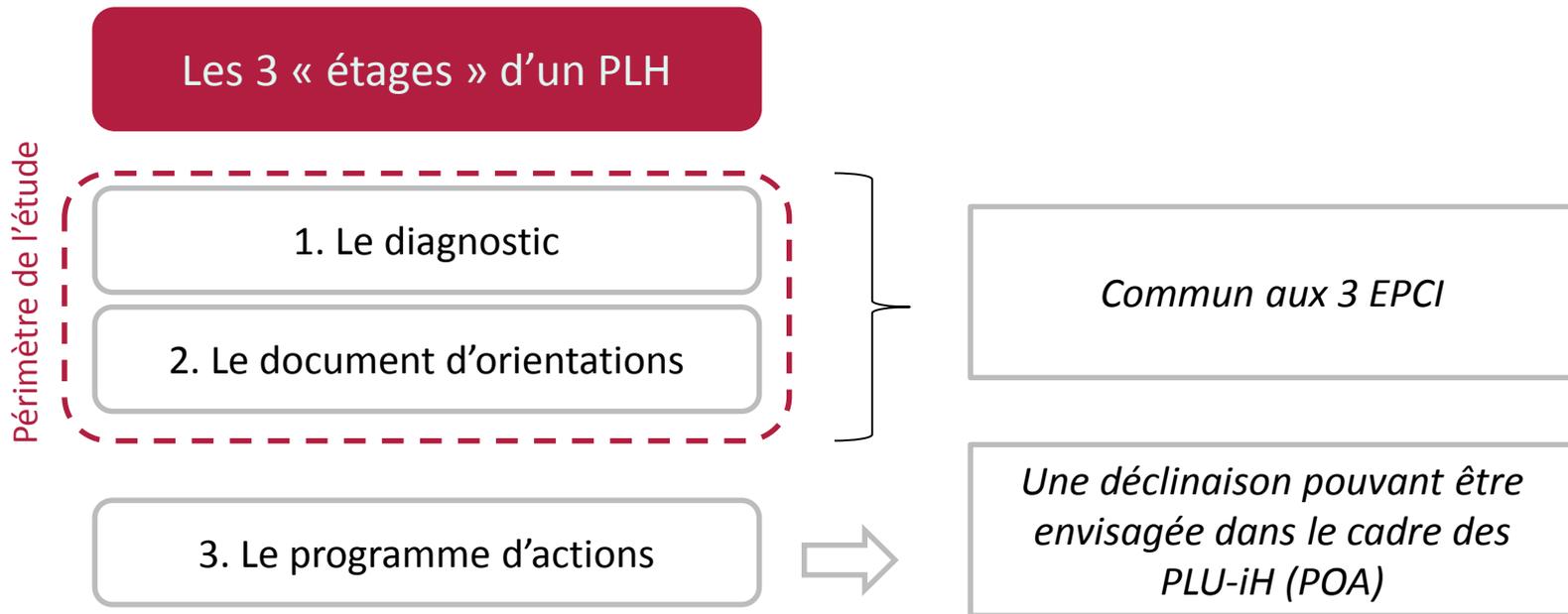
Etape 1 : Prédéfinition des orientations stratégiques

Etape 2 : Partage et discussion des orientations stratégiques

- Organisation d'un séminaire des élus
- Organisation de groupes de travail

Etape 3 : Rédaction et présentation du document d'orientations au comité de pilotage

Le document d'orientations : des principes à intégrer dans les futurs PLUiH



Ce qu'il doit *a minima* fixer

- La production de logements et la répartition équilibrée et diversifiée des logements locatifs sociaux
- L'accès au logement des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières
- La requalification du parc privé et public existant
- L'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées
- Les réponses apportées aux besoins spécifiques des jeunes (dont étudiants)
- La prise en compte des besoins définis dans le PDALPD et le SDGAV
- La limitation des temps de transports
- Les périmètres géographiques et catégories de logements pour lesquelles des interventions sont nécessaires

- **Orientation 1 : Mettre en place une stratégie de densification et de diversification de l'habitat pour maintenir l'attractivité du territoire**
 - AXE 1 : Développer des outils au service d'une stratégie de faible consommation et de maîtrise foncière
 - AXE 2 : Renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes actifs en favorisant leur parcours résidentiel

- **Orientation 2 : Favoriser l'accès au logement des ménages du territoire en difficulté**
 - AXE 1 : Accroître l'offre de logements aidés et développer l'accession aidée à la propriété
 - AXE 2 : Développer une stratégie de production et de promotion de l'offre de logements aidés

- **Orientation 3 : Répondre aux besoins en logement et en hébergement des publics spécifiques**
 - AXE 1 : Faciliter les travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie
 - AXE 2 : Favoriser le rapprochement des personnes âgées du centre-bourg et développer des offres alternatives adaptées
 - AXE 3 : Répondre aux besoins repérés en matière de sédentarisation et d'accueil des gens du voyage

- **Orientation 4 : Préserver la qualité du patrimoine bâti, renforcer la qualité et l'attrait des logements anciens**
 - AXE 1 : Aider à la réhabilitation de l'habitat
 - AXE 2 : Favoriser la performance énergétique de l'habitat
 - AXE 3 : Préserver le patrimoine du territoire

- **Orientation 5 : Piloter la mise en œuvre du PLH**
 - AXE 1 : Mettre en place les instances de pilotage du PLH
 - AXE 2 : Produire des bilans annuels tout au long de la programmation du PLH